



CHANCY

Photo prise en 2002 : Je ne résiste pas au plaisir de vous adresser ce cliché de mes lointaines parentes haïtiennes devant la tour de Chancy, alias Le Manoir maintenant.

La plus âgée Malou Chancy fut ministre de la culture en Haïti et son mari Leslie Manigat président de la République. La plus jeune Roberta Manigat est française et médecin à Paris.

1. Chancy à Champcey (Basse-Normandie)

Chancy, c'est à Champcey, un peu au sud de la route d'Avranches à Granville, au pied du Cotentin en Basse-Normandie, maintenant dans le département de la Manche. De là, en montant sur les hauteurs, l'on aperçoit le mont Saint Michel. Au sud du bourg le lieu-dit « Le Manoir » est le site de l'ancien château de Chancsy ou Chancy.

« Commune de Champcey.....L'habitation seigneuriale était le Manoir, marqué dans Cassini sous le nom de château avec une avenue, lequel, dans sa tour à neuf meurtrières, sa vaste cour avec son puits à margelle monolithique, ses baies à cintres, à accolades, à pilastres, a conservé un air de grandeur et d'art... » écrivait monsieur Edouard La Héricher en 1847 en faisant référence à la carte de Cassini levée au XVIII^{ème} siècle [1]. L'ensemble existe toujours.

Les archives de la seigneurie de Champcey ont été détruites lors des bombardements et combats de 1944 lors du débarquement de Normandie. En saurons-nous plus un jour ?

Mais par quelle curieuse navigation ce toponyme de la campagne normande navigua-t-il jusqu'à Saint Domingue, actuel Haïti, pour devenir patronyme dans la proche famille du général de division Toussaint-Louverture ?

2. Brest (évêché du Léon, Bretagne) ; Quimper et Pont-Croix (évêché de Cornouaille, Bretagne)

Il nous faut remonter à la fin du XVII^{ème} siècle et faire une halte en Bretagne. Le 24 février 1699, en l'église Saint Sauveur à Quimper, Louis Langlois, écuyer, seigneur de Chancy, [2] alors âgé de 32 ans, enseigne des vaisseaux du Roi, épouse Marie de Kerviher [3], orpheline, d'une famille bretonne de noblesse ancienne. Louis Langlois de Chancy est le petit-fils de Jean Langlois de La Boudrie, assesseur au baillage et vicomté d'Avranches, anobli en août 1644 [4]. Louis, en service dans la marine depuis 1684, y accomplit une carrière très honorable, est promu lieutenant des vaisseaux du Roi le 1^{er} novembre 1705 et capitaine d'une compagnie franche de la marine. Pas moins de dix-huit embarquements nous sont connus. Il est fait chevalier de Saint Louis vers 1710 et son dernier poste est le commandement du Fort de Mengant sur la côte nord du goulet de Brest.

Louis Langlois de Chancy et Marie de Kerviher ont neuf enfants, nés entre 1700 et 1716 à Brest ou à Quimper. Quelle fut leur descendance ?

Les deux filles aînées n'ont pas dépassé l'enfance. L'enfant suivant, Louise, ne s'est pas mariée et meurt fille à Quimper en 1769. Emmanuel Louis, quatrième enfant et premier fils, reprend la carrière de son père, mais lieutenant des vaisseaux du Roi il décède six ans après lui en 1742 sans descendance, Anthoine Armand et Louis Anthoine naissent ensuite, nous les retrouverons bientôt. Louis vient alors mais meurt à dix-sept ans. Vincent Marie qui suit sert au régiment du Boulonois, est cité décédé avant 1745 [5] également sans descendance.

Le dernier enfant, Françoise Marie Charlotte, a vécu à Paris. C'est par deux actes notariés dressés à sa demande en 1745 et 1748 [5] par un notaire de l'île de la Cité que nous apprenons que son père, Louis Langlois de Chancy, avait acquis une habitation dans la plaine du Fond de l'Isle à Vaches au sud de la colonie française de Saint Domingue, qu'exploitait le cinquième enfant et deuxième fils, Anthoine Armand [6]. Un acte de Saint Domingue [7] indique qu'un autre fils vivait en 1759 au Cap Français ; sans doute s'agit-il du sixième enfant et troisième fils, Louis Anthoine.

Neuf enfants, cinq ou six ont survécu à leurs parents. Voilà donc une descendance assurée ! Eh bien non, il n'y a de descendance connue de Louis Langlois, écuyer, seigneur de Chancy, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint Louis, et de Marie de Kerviher, que d'un seul fils, Anthoine Armand, habitant de Saint Domingue. Elle n'est pas sans réserver quelques surprises...

3. Aquin (Côtes et îles de Saint Domingue en l'Amérique française sous le vent)

Où était située l'habitation Langlois de Chancy dans la plaine du Fond ? A ce jour, nous ne le savons pas. Anthoine Armand Langlois, sieur de Chancy, écuyer et officier de cavalerie, est pourtant bien dit « habitant du Fond de l'île à Vaches » le 9 février 1736 [8] lorsqu'il épouse à Aquin une orpheline, Marie Anne Rousseau, sans doute âgée d'une vingtaine d'années, fille de feus Pierre Rousseau et d'Elisabeth Espincer [9].

A son mariage Marie Anne Rousseau est mère d'un enfant naturel, Bernard. Selon la coutume de Paris en vigueur dans les colonies, Anthoine Armand de Chancy dédommage devant notaire son beau-fils Bernard le jour même de la signature de son contrat de mariage, afin de pouvoir entrer en communauté de biens avec la mère lors de leur vie commune [10]. Connaîtrons nous un jour père de Bernard ? C'est improbable : ce n'est pas Anthoine Armand de Chancy qui l'aurait alors reconnu au mariage, et les registres de la paroisse d'Aquin d'avant 1731 ne sont pas arrivés jusqu'à notre époque, hélas...

Quatre enfants naissent du mariage d'Anthoine Armand de Chancy et de Marie Anne Rousseau. Marie Rose, dite Rosette [11], décède à La Rochelle à l'an VII sans alliance ni postérité ; Marie Madeleine [12] née vers 1745 n'a descendance que de son second époux Bertrand de Lavech ; la descendance de la dernière, Marie Jeanne Elisabeth [13] épouse de Gay en 1785 est inconnue.

Le troisième enfant, Jean Baptiste Langlois de Chancy [14], est tout d'abord officier des vaisseaux du Roi à Rochefort ; en congé en 1772, il revient à Saint Domingue où il est cité comme habitant d'Aquin, de la Grande Colline d'Aquin, du Petit Fond, de la colline à Mangon. Trois filles naturelles de lui sont connues, Marie Elisabeth Césarine, baptisée en

1787, Octavie et Caroline [15], filles de la mulâtresse Anne Toussine Cotocoly, à laquelle leur père fait la donation notariée d'un bien notable en 1790, au soir de sa vie [16].

Quel nom ont porté ces filles ? Traditionnellement, les enfants naturels d'un gentilhomme prenaient comme nom, non le patronyme, mais le nom de la terre (toponyme) de celui-ci [17]. Aucun acte connu à ce jour n'a permis de savoir le nom porté par ces filles naturelles d'Antoine Langlois de Chancy : peut-être celui de leur mère ; ou selon la coutume de l'époque celui de Chancy. Si tel était le cas, cette branche des Chancy descendrait par le sang des Langlois de Chancy.

Nous ne savons pas ce que ces filles sont devenues dans la tourmente de la fin de la colonie de Saint Domingue et la création d'Haïti.

4. Les Cayes du Fond et Torbeck (Côtes et îles de Saint Domingue en l'Amérique sous le vent). Première génération.

Revenons à Bernard, le fils naturel de Marie Anne Rousseau, auquel son beau-père Anthoine Armand Langlois de Chancy fait une donation en 1736.

Peu avant 1770, sur les registres de la paroisse Saint Joseph de Torbecq, un Bernard Chancy apparaît, père de quatre filles mulâtres [18] dont la mère est Geneviève Affiba, négresse. Ils sont dits résidant au quartier de la rivière des Mornes, qui se situe à l'ouest de la Plaine du Fond de l'île à Vaches. Geneviève est ensuite mère de quatre autres enfants, trois sont baptisés aux Cayes du Fond, le dernier à Torbeck. Le père de ces quatre enfants n'est pas cité sur les registres des baptêmes.

Bernard Chancy est très probablement le fils naturel de Marie Anne Rousseau. A son décès, le 27 janvier 1782 vers minuit sur son habitation de la Rivière des Mornes à Torbecq, Bernard Chancy est dit natif d'Aquin, décédé dans sa cinquante-cinquième année environ. Sa naissance est donc compatible en date et en lieu de celle de l'enfant naturel de Marie Anne Rousseau. Il aurait porté le nom de terre de son beau-père, Chancy, ce qui paraît très plausible : vivant sur les habitations de celui-ci, sans patronyme qui lui soit propre, quel autre nom aurait-il pu prendre ? Cette unité de date et de lieu rend très probable cette identité de personne.

La tradition haïtienne apporte que Geneviève est fille d'Hyppolite Gaou-Guinou [19], d'origine arada (région de l'actuel Bénin en Afrique) et de Marie Catherine Affiba, sa première épouse. Geneviève serait donc une demi-sœur aînée du général de division Toussaint-Louverture. Geneviève a un frère Augustin Affiba [20], parrain de sa dernière née.

A sa rencontre Bernard Chancy, Geneviève est déjà mère de Marie Angustine Affiba [21], qui n'est pas une fille de Bernard Chancy.

Bernard Chancy est cité sur quatre actes de baptême :

- Louise Jeanne Adélaïde [22], née vers septembre 1769, baptisée le 5 novembre à Torbeck ;
- Anne Rose [23], née le 30 mars 1772, baptisée le 25 février 1777 à Torbeck,
- Anne Henriette [24], née le 17 juillet 1774, baptisée le 25 février 1777 à Torbeck,

- Harmède Elisabeth [25], née le 13 août 1776, baptisée également le 25 février 1777 à Torbeck,

Sur le premier acte, Bernard Chancy est mentionné comme ayant demandé la liberté de la mère, qui tient « son acte de liberté par le testament de feu sieur Monneront-Lafontaine [26], maître chirurgien de cette paroisse ». Sur les actes des baptêmes des enfants suivants, célébrés le même jour, Bernard Chancy est désigné comme père, Geneviève Affiba comme mère, tous deux habitants au quartier de la Rivière des Mornes. Pour ces quatre enfants la paternité de Bernard Chancy est certaine.

Les enfants suivants de Geneviève Affiba sont déclarés aux Cayes du Fond :

- Jacques [27], né le 15 novembre 1776 (plus probablement 1775), baptisé le 21 avril 1781 aux Cayes,
- Bernard [28], né le 21 avril 1781, baptisé le 21 avril 1781 aux Cayes,
- Justine Eléonore [29], née le 20 décembre 1780, baptisée le 21 avril 1781 aux Cayes,
- Louise Catherine [30], née le 15 septembre 1782, baptisée le 14 février 1783 à Torbeck.

Les baptêmes des trois premiers enfants sont célébrés le même jour aux Cayes. Geneviève Affiba est dite « demeurant sur l'habitation Pernerle » située dans la plaine du Fond. Ces quatre enfants sont nés de père inconnu et Bernard Chancy n'est pas cité.

Sans doute, après le décès de leur père, les enfants de Bernard Chancy ont-ils hérité de l'habitation à la Rivière des Mornes et Geneviève Affiba est-elle retournée avec ses enfants habiter ce lieu. Ceci explique sans doute le baptême à Torbeck de la dernière née, Louise Catherine, née sept mois et demi après le décès de Bernard Chancy. Au regard des actes, pour ces quatre derniers enfants, la paternité de Bernard Chancy ne peut être considérée comme totalement certaine.

Les actes de baptême aux Cayes des trois premiers enfants révèlent aussi que Geneviève Affiba a été affranchie par acte du 25 septembre 1776, enregistré le 28, comme son frère Augustin. Toussaint-Louverture a été affranchi la même année.

5. Les Cayes du Fond et Torbeck (Côtes et îles de Saint Domingue en l'Amérique sous le vent). Seconde génération.

Que sont devenus les neuf enfants de Geneviève Affiba ? Que dorénavant nous nommerons Chancy pour les quatre derniers selon la tradition haïtienne, quelles que soient les paternités portées sur les actes. Là encore les registres de l'état-civil de la colonie, qui succèdent à ceux des paroisses, livrent quelques éléments intéressants.

Marie Augustine Affiba, négresse libre, déclare en 1794 à Torbeck, la naissance de Jacques [31], âgé de cinq ans et né au quartier de La Rivière des Mornes. Un autre enfant Jean Baptiste, né en janvier 1794 est également déclaré en 1794 aux Cayes du Fond, fils d'Affiba, africaine ; pour ce second enfant, rien n'indique de façon certaine que Marie Augustine en soit la mère.

Adélaïde Chancy présente l'an IV aux Cayes, Catherine Augustine [32], née en 1795 ; le père n'est pas cité. Trois ans après, elle déclare également aux Cayes la naissance de Jacques [33],

né la même année, fils de Charles Legros. Enfin, l'année suivante est présenté aux Cayes Charles Léon [34], âgé de trente deux mois, dont le père n'est pas nommé.

Rose Chancy se révèle mère de trois enfants présentés aux Cayes : Marie Joseph [35], âgée de dix-huit mois, présentée l'an X ; André [36], âgé de trois ans et trois mois, dont elle annonce le décès la même année ; l'année suivante elle présente Geneviève Eléonore [37], âgée de quatorze mois, qui décède six mois plus tard.

Nous ne savons rien de Rénette Chancy, cependant présente à la déclaration de décès de Geneviève Eléonore l'an XI, fille de Rose, ni d'Elisabeth Chancy, qui n'apparaît sur aucun acte connu en ce lieu de la colonie.

Par contre Jacques Chancy apparaît sur de nombreux actes. Fils aîné, il paraît jouer le rôle de chef de famille auprès de ses sœurs après le décès de leur père. Il signe « Chancÿ » avec une certaine élégance. En 1794, il est dit charpentier, puis prend du service et à l'an VII et le voilà capitaine de grenadiers au quatrième régiment de l'infanterie du sud. Le dernier acte le concernant est de prairial VII, lorsqu'il présente son fils Ménéteus [38], âgé de trois ans et demi, « né de la citoyenne Pluchon avec laquelle il vit ». Il serait mort en 1800 pendant la guerre du Sud.

Bernard et Eléonore Chancy ne sont portés sur aucun acte connu de l'époque en ces lieux autres que leurs actes de baptêmes.

6. Agen (Lot et Garonne) ; Bordeaux (Gironde)

Le destin de Louise Catherine Chancy, qui accompagna Isaac Louverture en France lors du transfert en France du général de division Toussaint-Louverture après la mise aux arrêts de ce dernier en juin 1802, est assez bien connu. Elle épouse, le 28 frimaire an XIII (19 décembre 1804) [39] à Agen, Isaac, « fils de défunt Toussaint-Louverture et de dame Suzanne Baptiste ». Ils vivent assignés à résidence à Agen, puis dégagés d'astreinte vers 1816 à Bordeaux, estimés de leur entourage dans ces deux villes. Louise décède dans ce port le 22 juillet 1871. Ses cendres sont rassemblées le 17 septembre 1871 à celles de son mari, décédé avant elle, dans une concession du cimetière de la Chartreuse à Bordeaux [40]. Le portrait de Louise attribué à Séjour Legros est exposé au musée du Panthéon national haïtien [41].

*
* *

L'Histoire se fait avec des documents.(...) Rien ne supplée aux documents : pas de documents, pas d'Histoire [42].

Voilà donc comment un nom de terre de Normandie est devenu patronyme à Saint Domingue puis en Haïti.

L'origine et le moteur initial des recherches qui ont permis de rédiger ces lignes provient de la mémoire familiale des descendants actuels de Bertrand de Lavech et de Marie-Madeleine Langlois de Chancy : le souvenir d'un lien avec les Chancy de la proche parenté du général de

division Toussaint-Louverture a été conservée pendant deux siècles, de génération en génération. Mais sans documents, pas d'histoire, il n'y a qu'affabulation.

Le lien a été reconstitué et le puzzle a été assemblé en partant des documents d'archives familiales ou publiques avec l'aide de nombreux concours : Christian Lavech du Bos, Jean-Louis d'Anglade, Raymond Motte, Gloria Bigot-Legros, professeur à l'université de Rennes, Pierre Bardin de l'association de généalogie et d'histoire de la Caraïbe dont les apports ont été décisifs, les archives d'outre-mer à Aix en Provence, le centre d'accueil et de recherche des archives nationales à Paris dépositaire des fonds anciens de la marine et des colonies, les services historiques de la marine de Vincennes, Brest et Rochefort, dont le directeur, Marc Fardet a pris à cœur de transcrire les documents les plus anciens. Il convient de citer les archives départementales de la Manche, du Finistère, de Loire Atlantique, ainsi que les archives de la ville de Quimper. Nous ne pouvons que témoigner à tous, notre vive gratitude. Mais il y a encore des sources à approfondir, et de nombreuses découvertes restent encore à faire.

Le 4 août 2002, madame Marie-Lucie Chancy, sa fille le docteur Roberta Manigat et moi-même nous rendîmes à Champcey en Normandie, au lieu-dit « Le Manoir », site du château de Chancy. La boucle est fermée : les Chancy haïtiens connaissent maintenant l'origine de leur nom. Ce qui reste du château de Chancy, de sa vieille tour, de la vaste cour avec le puits à margelle monolithique envahie par les ronces, des baies à cintres, à accolades, à pilastres, marqués par les ans, est dorénavant commun à nos mémoires, des deux côtés de l'Atlantique. Et si cela met un peu d'estime, de reconnaissance et de paix entre les hommes, j'en serai heureux.

Jacques Petit
contre-amiral (2s),
descendant de Bertrand de Lavech et de
Marie-Madeleine Langlois de Chancy.

Notes

[1] Texte suivant : « ...Le nom de Champcey, écrit Chansey et autrefois Chanci, semble être un nom d'homme, comme ses analogues. Toutefois il ne se rencontre pas dans le *Domesday* où les seules formes qui en approchent sont *Chenesis* ou *Chenesi*. Mais il y a un *Chancy* dans la liste de Duchesne..... ». Dans : « Avranchin monumental et historique » par Edouard LE HÉRICHER. Tome second. Avranches (Manche). E. TOSTAIN, imprimeur-libraire, éditeur. MDCCCXLVII (1847). Pages 600 à 602.

[2] Louis LANGLOIS, écuyer, seigneur de CHANCY, fils de Robert LANGLOIS, écuyer, sieur de La GAPAILLÈRE, et de sa première épouse, Anne LE FORESTIER, né le 2 mai 1666, baptisé le 16 mai 1666 à notre Dame des Champs d'Avranches, décédé le 11 août 1736, inhumé le même jour avec son épouse [3].

[3] Marie de KERVIHER, fille de feus René KERVIHER, écuyer, sieur du Tréfrest (Pont Croix), vivant sénéchal de Pont Croix, avocat au parlement, premier juge au marquisat de Rosmadec, et de Marie MICHELET. Elle est née le 18 août 1677 à Pont Croix, décédée le 22 avril 1719, inhumée le lendemain dans la chapelle du cimetière de Saint Louis de Brest. Les Kerviher sont souvent nommés (à tort) Kernicher dans les nobiliaires. Portent « d'azur à trois mains d'argent, un fer d'épieu de même en abîme », armes toujours visibles au manoir de Rubian à Plogonnec (Finistère).

[4] Joan LANGLOIS de LA BOUDRIE porte « d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux aigles d'or et d'une étoile de même en pointe » figurant sur l'acte d'anoblissement.

[5] Etude CXXII. Claude ROBINEAU, notaire à la Cité à Paris. Actes du 30 septembre 1745 et du 20 janvier 1748. Découverts par Pierre BARDIN.

[6] Anthoine Armand LANGLOIS, écuyer, sieur de CHANCY, né le 23 mai 1708, baptisé le même jour à Saint Nicolas de Brest, décédé le 29 octobre 1752 et inhumé dans l'église Saint Thomas d'Aquin (Saint Domingue).

[7] Inventaire de la succession de feu dame PILLARD, soit Marie Anne ROUSSEAU, veuve en première nocces d'Anthoine Armand LANGLOIS de CHANCY, établie du 15 au 18 juin 1784 par MONNERONT, notaire à Aquin (Saint Domingue).

[8] Contrat de mariage du 9 février 1736 devant CASAMAJOR, notaire à Aquin (Saint Domingue). Mariage célébré le 11 février 1736 à Aquin selon [7].

[9] Marie Anne ROUSSEAU, baptisée le 7 novembre 1717 à Aquin, selon [6], épouse en premières nocces d'Anthoine Armand LANGLOIS de CHANCY, puis en secondes nocces, le 5 février 1758 à Aquin, de Jean Baptiste PILLARD LAMOTHE, dont elle avait eu un fils, autre Jean Baptiste, le 15 octobre 1753, selon le contrat de mariage du 28 février 1758, devant CASAMAJOR, notaire à Aquin. Décédée le 11 mai 1784, inhumée dans le cimetière de la paroisse Saint Thomas d'Aquin le lendemain.

[10] Donation d'Anthoine Armand LANGLOIS de CHANCY en faveur de Bernard, son beau-fils, enfant naturel de Marie Anne ROUSSEAU, le 9 février 1736, devant CASAMAJOR, notaire à Aquin. Montant de cinq mille livres « que le sieur donateur s'oblige à payer au tuteur qui sera nommé audit enfant, lorsqu'icelui enfant aura atteint l'âge de douze ans, pour être ladite somme employée en nègres au profit dudit enfant... ».

[11] Marie Rose, dite Rosette, LANGLOIS de CHANCY, dernière du nom, née vers 1737 à Aquin, décédée le 22 floréal an VII (11 mai 1799) à La Rochelle (Charente Inférieure, actuellement Charente Maritime). Sur sa demande, afin que le toponyme ne se perde pas, certains LAVECH ont été dits LAVECH de CHANCY.

[12] Marie Madeleine LANGLOIS de CHANCY, née vers 1745 à Aquin, épouse (1765) de Jean DULAU, négociant, puis (13 novembre 1769, Aquin) de Bertrand de LAVECH, maître-chirurgien, puis (1776) d'Henry Louis Barthélémy GASTUMEAU. Elle décède à la naissance de Jean Baptiste Henry GASTUMEAU le 28 décembre 1776 à Aquin qui lui-même décède sans descendance au premier combat des guerres de Vendée à Saint Vincent Sterlenges le 19 mars 1793. L'habitation Langlois de Chancy, puis Lavech enfin Gastumeau est sur l'emplacement du lieu-dit actuellement « Gastumeau » ou « Gatimo » en créole, où est situé une église servant d'école « Saint Benoît de Gastumeau », à la Grande Colline d'Aquin. La grand-mère maternelle née LAVECH du rédacteur descend du couple Bertrand de LAVECH et de Marie Madeleine LANGLOIS de CHANCY.

[13] Marie Jeanne Elisabeth, dite Jeannette, LANGLOIS de CHANCY, née le 21 juin 1850 à Aquin, mariée le 15 janvier 1785 à Aquin à Raymond François Thimothée de GAY, lieutenant exempt de maréchaussée. Descendance inconnue.

[14] Jean Baptiste Antoine LANGLOIS de CHANCY, écuyer, officier des vaisseaux du Roi, marguillier de la paroisse d'Aquin, dernier mâle du nom, né le 4 octobre 1748 à Aquin, décédé entre le 18 avril et le 8 mai 1792, à Aquin,

[15] Marie Elisabeth Césarine, née vers 1784, baptisée le 25 février 1786 à Aquin ; Octavie, née vers 1788 ; Caroline née vers 1790.

[16] La donation du 9 septembre 1790 d'une partie de l'habitation sur la Rivière Dormante à Aquin d'Antoine de CHANCY à ses filles est citée dans un contrat de vente du 13 août 1791 devant CARTIER, notaire à Aquin. Les prénoms et les âges des enfants sont cités.

[17] Voir a ce sujet le fascicule 62 de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, pages 12 et 13 : « le bâtard d'un gentilhomme prend, non le patronyme, mais le nom de la terre de son père ». Ici le patronyme est LANGLOIS, le nom de la terre ou toponyme est CHANCY.

[18] Sont reproduits ici les noms qualificatifs figurant sur les actes ; ce n'est pas ceux que nous utiliserions de nos jours.

[19] Selon monsieur Jean-Louis DONNADIEU, Gaou est a rapprocher de Gahou, titre du généralissime du Dan-Homé (Dahomey) ; Guinou est à rapprocher de Guinée, terme générique désignant l'Afrique aux Caraïbes. GAOU GUINOUE est donc une fonction et non un patronyme. Voir la revue Historia Thématique, n°80, novembre-décembre 2002, page 56.

[20] Augustin AFFIBA épouse le 26 juillet 1780 à Torbeck, Agathe, négresse congo esclave, qui est affranchie le même jour. Il décède le 17 fructidor an VIII (4 septembre 1800) à Torbeck.

[21] Sans doute « Coco CHANCY » selon la tradition haïtienne. Citée comme « Marie Augustine AFFIBA, négresse libre » le 21 avril 1781, les Cayes, baptême de Jacques CHANCY ; comme « négresse libre, sœur de l'enfant » le 14 février 1783, les Cayes, baptême de Louise Catherine CHANCY ; sans doute comme « AFIBA, africaine » le 19 février 1794, Les Cayes, déclaration de naissance de Jean Baptiste. Marie Augustine est nommée AFFIBA sur les actes, jamais CHANCY.

[22] « Délaïde CHANCY » de la tradition haïtienne ; parrain, Antoine DANTAN, habitant de la paroisse ; marraine, Marie Thérèse, mulâtresse libre.

[23] « Rose CHANCY » de la tradition haïtienne ; parrain, Louis VINCHES, habitant au quartier de la Rivière des Mornes ; marraine, Anne MATEAU, épouse de Pierre HUBERT, ancien trésorier de la marine aux Cayes.

[24] « Rénette CHANCY » de la tradition haïtienne : parrain, Pierre Toussaint LEGOUT, notaire aux Cayes ; marraine, Marie Jeanne Louise Florence HEBERT de HAUPOUR, épouse de Louis VINCHES ;

[25] Sans doute « Bonne CHANCY » de la tradition haïtienne ; parrain, Louis VINCHES, habitant du quartier de la Rivière des Mornes ; marraine, Harmède LAPEYNE, épouse de Bernard BOISQUEMAY, négociant du Havre, habitant des Cayes.

[26] Sans doute Jean MONNEROT-LAFONTAINE, maître-chirurgien de cette paroisse, âgé de 36 ans, décédé le 18 mars 1766 à Torbeck sur l'habitation de Rochester, natif de la ville de Barbezieux en Saintonge.

[27] « Jacques CHANCY » de la tradition haïtienne, ne peut être né en novembre 1776 de par la naissance le 13 août 1776 d'Harmède Elisabeth. Sans doute est-il né en 1775, mais l'on comprend mal pourquoi il n'a pas été baptisé avec ses sœurs le 25 février 1777. Parrain, Joseph BLANC aîné, résident aux Cayes, marraine, Marie Augustine, négresse libre, sœur de l'enfant. Décédé après le 10 prairial an VII (29 mai 1799).

[28] « Bernard CHANCY » de la tradition haïtienne ; parrain, Philippe DELONGCHAMP (qui sera ultérieurement officier d'état-civil aux Cayes), marraine, Anne Rose, mulâtresse libre, sœur de l'enfant.

[29] « Eléonore CHANCY » de la tradition haïtienne ; parrain, Estienne GUCY ; marraine Justine DIEUDONNE, mulâtresse libre.

[30] « Louise CHANCY » de la tradition haïtienne ; parrain, Augustin AFFIBA, nègre libre, oncle maternel ; Augustine, négresse libre, sa sœur.

[31] Jacques, fils de Marie Augustine L'AFFIDA et de père non cité, âgé de cinq ans, né au quartier de la Rivière des Mornes, présenté le 23 juin 1794 aux Cayes. Son oncle Jacques CHANCY, charpentier, et sa tante Jeanne Rénette CHANCY, demeurant tous deux au même quartier, sont présents.

[32] Catherine Augustine, née le 4 janvier 1795, est présentée le 2 prairial an IV (21 mai 1796) aux Cayes. Le père n'est pas cité. Les témoins sont Bernard Augustin PEMERLE et Catherine DUVERGER, épouse DUCIS.

[33] Jacques LEGROS, né le 14 germinal an VII (3 avril 1799) aux Cayes, fils de Charles LEGROS et d'Adélaïde CHANCY. Déclaration du 20 floréal an VII (9 mai 1999). Témoins : Jacques CHANCY, capitaine dans la demi-brigade de l'infanterie du sud, signe, et Victoire JOSOM, qui ne signe pas.

[34] Charles Léon, âgé de 32 mois, fils d'Adélaïde CHANCY, présenté le 14 brumaire an VIII (5 novembre 1799) aux Cayes. Témoins : Pierre Léon DEJOYE et Anne Charlotte LAFARGUE, son épouse. La mère ne sait pas signer.

[35] Marie Joseph, âgée de dix-huit mois, fille naturelle de Rose CHANCY, domiciliée dans cette commune, présentée le 20 pluviôse an VI (8 février 1798) aux Cayes. Témoins : Jacques CHANCY, oncle de l'enfant et Marie Anne DUBOIS.

[36] André, âgé de trois ans et trois mois, fils de Rose CHANCY. Décès déclaré le 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801) par Anne Rénette CHANCY et Gertrude DUPUIS qui ne signent pas.

[37] Geneviève Eléonore, née en cette ville, âgée de quatorze mois, fille de Anne Rose CHANCY, présentée le 7 nivôse an XI (28 décembre 1802) aux Cayes. Décès de Geneviève Eléonore, âgée de deux ans, fille de Rose CHANCY, déclaré le 10 messidor ans XI (29 mai 1803) ; témoins, Rénette CHANCY, tante maternelle de la décédée, Michel COLIN, âgé de trente ans, marin, et Jean Baptiste BERTHELOT, âgé de quarante ans, officier de santé.

[38] Ménéteus CHANCY, âgé de trois mois et demi, fils de Jacques CHANCY, capitaine de grenadiers du quatrième régiment du sud et de la citoyenne PLUCHON avec laquelle il vit, présenté le 10 prairial an VII (29

mai 1799) aux Cayes. Témoins François AUPOND, lieutenant au quatrième régiment, signe, et Cyprien POTEL, habitant, signe. Signature du père et dernier acte connu attestant de sa présence.

[39] Mariage que tous les historiens citent par erreur en 1803... Allons, allons...

[40] Concession GRAGNON-LACOSTE, MONDENARD, située 29^{ème} série, n°68 bis ; coté E.

[41] Reproduit dans l'ouvrage de Gérald ALEXIS : « Peintres haïtiens », éditions du Cercle d'Art, Paris. ISBN 2 7022 0585 2.

[42] Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS « Introduction aux études historiques », 1808.